

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

M. Gaston CHASSAIN, M. Laurent LAFAYE, Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre Limoges Métropole et la commune de Panazol - Conteneurs enterrés pour le verre rue du Maréchal Joffre

N° 30.1

Mme GENTIL Sarah, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de la rue du Maréchal Joffre, la commune de Panazol a retenu le choix d'implanter deux conteneurs enterrés dédiés à la collecte du verre dans son centre-ville.

En application du chapitre 5 article 5.3 du règlement de collecte révisé lors du conseil communautaire de Limoges Métropole du 29 juin 2023, la pose, la fourniture et le terrassement de ces conteneurs enterrés sont pris en charge par la commune par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50%, subventions éventuelles déduites.

En effet, l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales indique « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés par la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Ainsi il est nécessaire de prévoir, dans le cadre de cette opération, une convention ayant pour objet de déterminer le montant de la participation de la commune de Panazol au coût des travaux d'implantation des conteneurs enterrés, ainsi que les modalités de paiement pour la commune de Panazol.

Le coût de l'opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, représente un montant de 21 346,00 € HT soit 25 616 € TTC décomposé de la manière suivante (montants hors révisions des prix) :

- fourniture et pose de deux conteneurs enterrés à verre de 4 m³ : 12 180 € HT,
- terrassement, déviation des réseaux secs et humides, aménagement 9 166 € HT.

Le montant du fonds de concours s'élève à un maximum de 10 673 € net (50 % des dépenses, subventions éventuelles déduites), le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

- autofinancement de Limoges Métropole (hors FCTVA) : 10 673 €
- fonds de concours de la commune de Panazol : 10 673 €.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe du fonds de concours entre Limoges Métropole et la commune de Panazol, afin de financer l'implantation de 2 conteneurs enterrés à verre, rue du Maréchal Joffre à Panazol ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la commune de Panazol, ainsi que tout document nécessaire à son application ou susceptible d'en modifier certaines dispositions ;
- d'imputer les dépenses de l'opération sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole ;
- d'imputer les recettes du versement du fonds de concours sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le jeudi 25 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

087-248719312-20240411-DL24_24968H1-DE

Reçu en Préfecture le 25/04/2024